

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Sion-les-Mines, dûment convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DEBRAY, Maire.

Présents ;

M. DEBRAY, M. HOUSSAIS, Mme CHEVALIER,
Mme PAPION, Mme PINARD, M. NIZAN, Mme AMAUCE,
M. PERRINEL, M. PENNEGAT, Mme CLOUET, M. FOURNY, M. BIORET, Mme NEVEU,
M. LEPAROUX, Mme MABIT, M Michel FAROUD, Mme Christine METTIER.

Absents excusés ; Thierry BOURGINE donne pouvoir à Stéphane HOUSSAIS en cas d'absence liée à son
astreinte professionnelle, Alison MARTELIER donne pouvoir à Christine METTIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Martine CHEVALIER est désignée Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 avril 2026, le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation du rajout à l'ordre du jour de deux points ; Vote des subventions (vie associative) et Vote des taux
d'impôts locaux (fiscalité-finances)

2026-025 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE TE44

M. le Maire EXPOSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de TE44,

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Sion les Mines au sein du syndicat d'énergie Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) dont elle est adhérente.

Considérant que conformément aux statuts de TE44, le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres **un** représentant titulaire et **un** représentant suppléant.

Considérant que cette désignation est un préalable à la tenue de la réunion du collège électoral qui élira les délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical de TE44.

Considérant que les représentants seront également les interlocuteurs de TE44 pour les dossiers intéressant la commune.

Considérant que sont candidats en qualité de représentants titulaire et suppléant :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. HOUSSAIS Stéphane	M. BOURGINE Thierry

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

DE DESIGNER ses représentants au syndicat d'énergie Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44).

- Représentant titulaire : HOUSSAIS Stéphane
- Représentant suppléant : BOURGINE Thierry



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DEBRAY

2026-026 – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THEMATIQUES

M. Le Maire **EXPOSE**,

Vu la délibération n° 2026-022 en date du 7 avril 2026, le Conseil Communautaire de Châteaubriant-Derval a décidé de créer 11 commissions thématiques permanentes.

Conformément à l'article L.5211-1 du CGCT, ces commissions sont des instances de débat et de préparation des décisions, sans pouvoir décisionnel propre. Le Conseil Communautaire a ouvert la composition de ces commissions aux conseillers municipaux des communes membres.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner les élus qui représenteront Sion-les-Mines dans chacune de ces instances.

Le Maire rappelle que :

- Le vote doit s'effectuer au scrutin secret, sauf si le Conseil décide à l'unanimité d'y procéder à main levée.
- En cas d'absence à une réunion, le membre est remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le Maire.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉSIGNE les membres suivants pour siéger au sein des commissions thématiques intercommunales :

COMMISSION THEMATIQUE	Représentant de Sion-les-Mines
Finances, Économie, Marchés publics et travaux	BOURGINE Thierry, BIORET Brice
Culture	BOURGINE Thierry, NIZAN Michel
Prévention et Gestion des déchets	HOUSSAIS Stéphane, CLOUET Clarisse,
Mobilités et Habitat	HOUSSAIS Stéphane, FAROUD Michel,
Petite enfance, jeunesse et famille	METTIER Christine, PAPION Sophie, MABIT Céline, MARTELIER Alison
Tourisme, Sports, Loisirs et Communication	HOUSSAIS Stéphane, BOURGINE Thierry, PENNEGAT Hervé, FOURNY Alexandre,
Agriculture et Foirail	PERRINEL Xavier, PINARD Ludivine, NEVEU Marie Laure
Environnement 1 : Eau	HOUSSAIS Stéphane, BOURGINE Thierry,
Environnement 2 : Climat et Sécurité civile	HOUSSAIS Stéphane, FAROUD Michel,
Santé	METTIER Christine, CHEVALIER Martine, PAPION Sophie, AMAUCE Elodie, MARTELIER Alison
Personnel, Administration Générale et Mutualisation	CHEVALIER Martine, METTIER Christine

PRÉCISE que, conformément aux règles intercommunales, les élus municipaux suppléant le Maire ou ayant reçu délégation pourront assister aux séances même s'ils n'en sont pas membres, sans participer aux votes.

CHARGE le Maire de transmettre la présente liste au Président de la Communauté de Communes pour la fixation définitive des compositions lors de la prochaine session communautaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY



[Handwritten signature]

2026-027 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 – VIE ASSOCIATIVE

M. Le Maire **EXPOSE**,

Monsieur le Maire, présente ci-dessous le tableau des propositions pour l'attribution des subventions pour la vie associative pour le budget primitif principal 2026,

	SUBVENTIONS 2025 VOTEES EN €	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION 2026
ADAPEI	50,00	50
ADAR	200,00	200
ADMR	200,00	200
AMICALE DES POMPIERS	450,00	450
AMICALE LAIQUE SION	400,00	400
ARCS	400,00	400
AS DU VOLANT	0	100
ASSISTANCE SANTE BONHEUR	120,00	120
ASSO DE SAUVEGARDE MOULIN PONT- GODALIN		400
COHE SION	0	100
EVIDANCE	200,00	100
FANFARE ST MELAINE	820,00	820
ROUTE 44 ET SES MOTARDS	200,00	200
La Paroisse St Guénohé	400	400
SCION DE SION	200,00	200
SECOURS CATHOLIQUE	100,00	100
SI ON CHANTAIT	400,00	400
SOCIETE DE CHASSE ACCA	400,00	400
SOS PAYSANS EN DIFFICULTE 44	100,00	100
SOLDE NON ATTRIBUE	1010,00	3860
TOTAL au compte 65748 – budget primitif principal 2026	8000,00	9000

Le Conseil municipal après en avoir, délibéré **DECIDE, à l'unanimité,**

D'ADOPTER l'attribution des subventions pour les associations présentées dans le tableau ci-dessus,

DIT que la présente dépense a été prévue au budget principal de la commune, chapitre 65 « charges de gestion courante et assimilée »

D'AUTORISER le Maire ou son représentant pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY



(Handwritten signature)

M. le Maire **EXPOSE**,

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT,

Conformément au CGCT et du Code général des impôts notamment les articles suivants, 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locale, 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes.

Il est proposé d'augmenter de **2 points de pourcentage** tous les taux d'imposition votés en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer conformément au tableau ci-dessous

Les taux 2026 avec modification de la pression fiscale sont les suivants.

- | | |
|--|--------|
| - La taxe foncière sur les propriétés bâties | 32.04% |
| - La taxe foncière sur les propriétés non bâties | 46.31% |
| - La taxe d'habitation résidences secondaires | 13,98% |

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité.*

DE FIXER les taux 2026 de la manière suivante :

- | | |
|--|--------|
| - La taxe foncière sur les propriétés bâties | 32.04% |
| - La taxe foncière sur les propriétés non bâties | 46.31% |
| - La taxe d'habitation résidences secondaires | 13,98% |

DIT que la présente recette est prévue au budget de la commune

PRECISE que la commune utilise la majoration spéciale du taux de TH à hauteur de 1.25%

D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DEBRAY

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 21h57

Le secrétaire

Martine CHEVALIER



M. le Maire

DEBRAY Bruno

